

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. : .....

Numéro SISCOL : .....

## Attestation de prise en charge de la formation à l'ICH-Paris par l'employeur - 2017/2018

Nom (raison sociale) de l'employeur : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'employeur : .....

.....

Interlocuteur au sein de l'employeur :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur : .....

**L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :**

Mme  M.

Nom patronymique : .....

*(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)*

Nom d'usage ou marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

**Si l'intervention d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) est sollicitée :**

*(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)*

Nom de l'organisme : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'organisme : .....

.....

Interlocuteur au sein de l'organisme :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur : .....

## Plan de la formation prise en charge

(début des enseignements : 2 octobre 2017- fin des enseignements : 11 juin 2018)

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) <small>(en violet: les UE proposées en cours du jour pour l'année 2017-2018)</small>	Cours hebdomadaires <small>(cocher la case)</small>	Cours en journées bloquées <small>(cocher la case)</small>	Tarif tiers-financier <small>(entourer le montant)</small>
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
DRM101	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM102	Financement immobilier (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM103	Marchés et contrats de travaux (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
DRM104	Droit de la promotion et des sociétés immobilières (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM105	Baux d'habitation et commerciaux (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM107	Fiscalité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM108	Économie immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM110	Droit du logement social (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM112	Estimation des immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs ((6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
DRM118	Techniques de négociation immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM119	Droit immobilier de l'environnement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		1000 €
DRM120	Immobilier d'entreprise (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	500 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		500 €
DRM123	Expertise judiciaire immobilière (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	500 €
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	<input type="checkbox"/>		500 €
DRM126	Éléments d'analyse financière immobilière (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		500 €
DRM127	Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 €
<b>Montant de la formation prise en charge</b>				€*

*\*Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).*

Une convention de formation entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Le montant de la formation mentionné ci-dessus sera à régler au Cnam sur présentation d'une facture.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme.

Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCA, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCA, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCA, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des attestations de présence sont établies par l'ICH sur présentation de cartes de pointage dûment validées par l'élève.

**Pour l'employeur :** Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

Fait à Paris, le .....

« Bon pour accord », cachet et signature